



PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Orléans, le 20 novembre 2017

I N F O R M A T I O N

Appel à projet Ecophyto 2017 : Sur tout le territoire du Loiret (Loire-Bretagne et Seine-Normandie)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2, un nouvel appel à projets en faveur des investissements individuels visant à réduire l'usage, les risques ou les impacts des produits phytopharmaceutiques est lancé en région Centre-Val de Loire.

Cet appel à projets vient en complément des appels à projets déjà mis en place au titre d'Ecophyto 2 comme l'action des « groupes collectifs » ou « groupes 30 000 ».

Les projets entrant dans le cadre d'un projet collectif labellisé Ecophyto seront prioritaires pour l'attribution des subventions.

A noter : cet appel à projet concerne les investissements d'un coût compris entre 4 000 € et 15 000 €. Si le coût de l'investissement est supérieur à 15 000 €, il conviendra de déposer une demande dans le cadre des appels à projets PCAE en 2018.

L'appel à projet, la liste des investissements éligibles et le formulaire de demande sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

L'appel à projet, publié le 31 octobre, sera clôturé **le 8 décembre 2017**. Attention : Les dossiers sont à déposer auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (et non à la DDT).

Sur le territoire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des dossiers peuvent également être déposés en utilisant le formulaire dédié disponible sur le site de la chambre régionale d'agriculture : ([lien](#)) La date limite de dépôt est également fixée au 8 décembre. Attention, la liste d'investissements éligibles est différente (précisée dans le formulaire).

En cas de question, vous pouvez contacter à la DDT Anne Bonnamy au 02 38 52 46 72.